

**CONVOCAATION**

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire, se réunira  
dans la salle du conseil municipal  
Place des Marronniers 79310 MAZIERES EN GATINE

Mesures exceptionnelles dans le cadre de la COVID19

La séance se tiendra en présence du public  
maximum de 5 personnes avec port du masque obligatoire,

**JEUDI 02 JUILLET 2020 à 20H30**

**ORDRE DU JOUR.**

- Approbation du compte rendu du 4 juin 2020
- Délégations du Conseil Municipal au maire
- Composition des commissions communales
  - Détermination des membres de la commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  - Détermination des membres suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO)
  - Détermination des membres du CCAS
- Information sur les délégations
- Vote des Budgets Primitifs 2020 : Commune et 8 à Huit
- Cimetière : Cavurnes
- Tarifs cantine 2020/2021
- Adhésion au principe argent de poche
- Prise en charge par la commune d'une partie du raccordement électrique rue des Touches
- Amortissement effacement de réseau rue de la Poste
- Bibliothèque convention, achat ordinateur
- Convention pour la donation terrain entre la famille Couturier et la Mairie
- Heures complémentaires agents temps non complet
- Cour communale lieu-dit Les Rouillères
- Aménagement parking devant la mairie et entre la salle du conseil et la salle socioéducative
- Aménagement cuisine salle socioéducative
- Don d'une affiche au conservatoire de la résistance de Thouars
- Questions diverses

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 2 JUILLET 2020**

**Présents :** FRADIN Jacques, GUITTON Sylvie, GUITTON Claude, GADREAU Annie, OUVRRARD Alain, BRIBET Céline, CAQUINEAU Héléne, GRANIER Marylène, GUERY Chantal, MARTIN Alexandre, PASSEBON Patrice, PINTAUD Julien, QUINTARD Christian, STHEMER Carole.

**Absent et excusé :** BILLEROT Bruno

**Secrétaire de séance :** GUITTON Sylvie

Jacques FRADIN rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 25 juin 2020 :

- Approbation du compte-rendu du 4 juin 2020
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Composition des commissions communales
- Information sur les délégations
- Vote des Budgets Primitifs 2020 : Commune et 8 à Huit
- Cimetière : cavurnes
- Tarifs cantine 2020/2021
- Adhésion au principe argent de poche
- Prise en charge par la commune d'une partie du raccordement électrique rue des Touches
- Amortissement effacement de réseau rue de la Poste
- Bibliothèque convention, achat ordinateur
- Convention pour la donation terrain entre la famille COUTURIER et la Mairie
- Heures complémentaires agents temps non complet
- Cour communale lieu-dit Les Rouillères
- Aménagement parking devant la mairie et entre la salle du conseil et la salle socio-éducative
- Aménagement cuisine salle socio-éducative
- Don d'une affiche au conservatoire de la résistance de Thouars
- Questions diverses

et en propose l'examen.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 JUILLET 2020**

Jacques FRADIN rappelle que le projet de compte-rendu a été transmis aux élus par mail en date du 25 juin 2020 ; avant son approbation, il demande s'il y a des observations.

Carole STHEMER prend la parole. Elle souligne que le « primaire » regroupe les classes « maternelle » et « élémentaire » ; il y a donc lieu de faire la modification au chapitre « Tarification cantine avec reprise de la COVID19 ».

Elle a également constaté une inversion sur les effectifs 2019/2020 et 2020/2021 pour la « maternelle » et l'« élémentaire ».

Aucune autre observation n'est exprimée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- valide le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2020 qui tient compte des modifications ci-dessus énoncées.

#### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal du 4 juin 2020, doivent être revues et simplifiées ; il en donne lecture :

- 1° - arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° - passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
- 7° - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 8° - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 euros autorisé par le conseil municipal ;
- 9° - autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 2° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Les décisions prises peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Monsieur le Maire rappelle que généralement les points de la présente délégation font l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, suivie d'une délibération. Après quoi, il en propose le vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- donne son accord à l'unanimité sur les délégations de pouvoirs à donner au Maire.  
« Pour » : 14 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que la composition de ces commissions a déjà été évoquée lors de la précédente réunion. Cependant, il y a lieu de les revoir.

- Détermination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Il faut dans cette commission, 12 membres « élus » et 12 membres « extérieurs » :

Membres « élus » : FRADIN Jacques, GUITTON Sylvie, GUITTON Claude, GADREAU Annie, OUVRARD Alain, BRIBET Céline, CAQUINEAU Hélène, GRANIER Marylène, GUERY Chantal, MARTIN Alexandre, PASSEBON Patrice, PINTAUD Julien, STHEMER Carole.

Sont proposés en tant que membres « extérieurs » : BERNARD Maurice ; FAUCHER Guy ; LARGEAU Claude ; MICHAUD Jean-Maurice ; MUREAU Mireille ; NOIRTAULT Yves ; PACAUD Serge ; PARENT Daniel ; PILLAC Gérard ; PINEAU Serge ; PIOT Aurélie.

- Détermination des membres suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO)

Il y a lieu de compléter cette commission par deux membres « suppléants ». Sont candidats : GUITTON Sylvie, PASSEBON Patrice.

- Détermination des membres du CCAS

Sont proposés : CHARGE Rémi ; CORBINUS Martine ; DARHOUGE Soraya ; GOURMELON Catherine représentant l'AICM ; HOUMEAU Fabienne ; PILLAC Régine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- valide la composition des commissions comme indiqué ci-dessus.  
« Pour » : 14 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **INFORMATION SUR LES DELEGATIONS**

En ce qui concerne les délégations SMAEG et SMEG, Monsieur le Maire informe les élus que les délégués pour ces deux commissions pourront être proposés par les communes mais que la décision sera du ressort de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte.**

#### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 : COMMUNE ET 8 A HUIT**

Le Conseil Municipal ayant de nouveaux membres suite aux élections de Mars 2020, Monsieur le Maire avait souhaité qu'une réunion spéciale ait lieu afin de présenter et d'expliquer les budgets « Commune » et « 8 à Huit » ; ce qui a été fait le 24 juin 2020.

Monsieur le Maire informe les élus que la présentation des budgets en séance tient compte des modifications demandées lors de la réunion précitée. Il rappelle également qu'un avis favorable a été reçu pour la demande de DETR pour les réserves « incendie » (21.217 €).

	COMMUNE	8 A HUIT
<b>Section FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes	809.173,88 €	12.269,78 €
Report 2019 (002 – Résultat d'exploitation reporté)	0,00 €	6.170,90 €
<b>Total Recettes 2020</b>	<b>809.173,88 €</b>	<b>18.440,68 €</b>
<b>Total Dépenses 2020</b>	<b>809.173,88 €</b>	<b>18.440,68 €</b>
<b>Section INVESTISSEMENT</b>		
Recettes	338.166,60 €	17.218,07 €
RAR 2019 Recette reportée	0,00 €	0,00 €
Report cumulé d'investissement 2019 (001 Rec Inv)	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonct. Capitalisé (1068 Rec Inv)	262.139,73 €	8.000,00 €
<b>Total Recettes 2020</b>	<b>600.306,33 €</b>	<b>25.218,07 €</b>
RAR 2019 reporté	96.198,63 €	0,00 €
Déficit (001 Dép Inv)	172.633,17 €	7.985,43 €
Dépenses 2020	331.474,53 €	17.232,64 €
<b>Total Dépenses 2020</b>	<b>600.306,33 €</b>	<b>25.218,07 €</b>

Les budgets primitifs sont équilibrés en « Dépenses » et « Recettes » de FONCTIONNEMENT :  
Commune : 809.173,88 € ; budget annexe 8 à Huit (assujetti à la TVA) : 18.440,68 €

Les budgets primitifs sont équilibrés en « Dépenses » et « Recettes » d'INVESTISSEMENT :  
Commune : 600.306,33 € ; 8 à Huit : 25.218,07 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **adopte le budget primitif 2020 Fonctionnement & Investissement, « Commune »**  
« Pour » : 14 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.
- **adopte le budget primitif 2020 Fonctionnement & Investissement, budget annexe « 8 à Huit »**  
« Pour » : 14 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **CIMETIERE : CAVURNES**

Monsieur le Maire a pris contact avec les Etablissements DAUGER de PARTHENAY, pour la construction de nouvelles cavurnes.

Le coût est de 1.895,83 € HT (2.275 € TTC) pour 6 cavurnes ; il propose de signer le devis afin que les travaux puissent commencer au plus tôt, dès le 15 juillet 2020.

*Aucune observation n'est exprimée.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **donne son accord pour la construction de six cavurnes**
- **autorise le Maire à signer le devis pour 1.895,83 € HT.**  
« Pour » : 14 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **TARIFS CANTINE 2020 / 2021**

Monsieur le Maire rappelle que les repas des élèves des écoles élémentaires et maternelles sont facturés forfaitairement sur 10 mois avec prise en compte des arrêts maladie uniquement pour les absences maladie supérieures à 2 semaines et sur présentation d'un certificat médical.

Monsieur le Maire propose de conserver le principe d'augmentation de + 2 % ; ce qui porterait le prix du repas de 3,10 € à 3,20 €.

Un débat s'instaure. Sur les certificats médicaux, les élus proposent que les parents les remettent plutôt directement à la Mairie qu'aux enseignants, afin de faciliter la gestion des absences et la facturation.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **décide de maintenir le principe de la facturation pour l'année scolaire 2020-2021 répartie forfaitairement sur 10 mois de Septembre à Juin,**
- **fixe les tarifs mensuels suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

	Tarifs 2020 / 2021
1/2 forfait "maternelle"	21,50 €
1/2 forfait "élémentaire"	22,15 €
Forfait "maternelle"	43,00 €
Forfait "élémentaire"	44,30 €
Repas occasionnel	4,00 €
Coût du repas	3,20 €

#### **ADHESION AU PRINCIPE ARGENT DE POCHE**

Monsieur le Maire explique aux élus, le dispositif « Argent de poche » ; dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune peut soutenir ce dispositif en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés, de 16 à 17 ans et habitant sur la commune de Mazières-en-Gâtine, de travailler pendant les vacances scolaires, en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause, pour 33 demi-journées maximum (20 maxi en période estivale et 13 sur les autres vacances) par an, au sein de la collectivité.

Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros par jeune, sans charge salariale ou patronale pour la collectivité. Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil dans les services communaux. Une charte d'engagement est signée avec chaque jeune concerné du dispositif, permettant de prévoir la gratification tarifaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **approuve le principe de ce dispositif et la convention de partenariat avec la Mission Locale,**
- **prévoit un maximum de 100 demi-journées**
- **inscrit les crédits au budget principal, dans le chapitre « Charges de personnel », compte 6413**
- **autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dispositif.**  
« Pour » : 14 voix ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE RUE DES TOUCHES**

Un terrain, avec plusieurs parcelles, a été vendu par les héritiers de la famille GUICHARD et une construction va bientôt débiter.

L'extension du réseau électrique est nécessaire. Le coût des travaux s'élève à 6.609 € HT.

Le SIEDS prend à sa charge (65,33 %), soit : 3.965,39 € HT ; la commune (30 % de la participation du SIEDS), soit 1.189,62 € HT et le reste sera à la charge des acquéreurs des parcelles.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus, sur la durée de l'amortissement ; sachant qu'il s'agit d'un investissement, il propose 10 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **décide de fixer la durée d'amortissement à 10 ans.**  
« Pour » : 14 voix » ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **AMORTISSEMENT EFFACEMENT DE RESEAU RUE DE LA POSTE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a eu un programme d'effacement de réseau rue de la Poste. En décembre 2019, une convention de financement a été signée avec le SIEDS précisant la prise en charge à hauteur de 86 % par le SIEDS et 14 % par la commune, soit 8.508,34 € HT à porter sur le compte 20415 du budget primitif.

Il précise que les travaux concernant le réseau électrique doivent obligatoirement être amortissables ; il sollicite l'avis des élus quant à la durée d'amortissement, soit 10 ou 15 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **décide de fixer la durée d'amortissement à 10 ans.**  
« Pour » : 14 voix » ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **BIBLIOTHEQUE CONVENTION, ACHAT ORDINATEUR**

Monsieur le Maire informe qu'un partenariat est en cours avec les bibliothèques de MAZIERES-EN-GATINE, SAINT-LIN, SAINT-PARDOUX et VERRUYES. Le projet de convention a été transmis aux élus par mail du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Il donne ensuite la parole à Marylène GRANIER qui explique brièvement le fonctionnement. Il s'agit de mettre les 4 bibliothèques en réseau ; l'accès est gratuit, les adhérents auront la possibilité d'aller dans l'une ou l'autre.

Monsieur le Maire précise que la commune de MAZIERES-EN-GATINE est porteur du projet, d'un coût de 10.726,66 € HT ; l'achat du matériel sera financé tant par la Région que par le Département et pour le solde, par les communes adhérant au projet.

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Licences pour 4 bibliothèques pour le catalogue commun et son accès en ligne	2 200,00 €	DRAC DGD 40% du montant HT	4 290,00 €
Prestation d'installation, paramétrage, mise en œuvre et suivi du projet	2 150,00 €	DEPARTEMENT - MDDS 40% du montant HT	4 290,00 €
Formation des administrateurs	2 100,00 €	Communes	2 146,66 €
4 douchettes	700,00 €		
4 PC + 4 imprimantes	3 576,66 €		
<b>TOTAL</b>	<b>10 726,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 726,66 €</b>

Monsieur le Maire informe les élus que l'autorisation, pour signer la convention, a été donnée lors du Conseil Municipal du 6 mars dernier ; il sollicite maintenant l'autorisation d'acquiescer le matériel informatique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **donne tous pouvoirs au Maire pour l'acquisition du matériel informatique.**  
« Pour » : 14 voix » ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **CONVENTION POUR LA DONATION TERRAIN ENTRE LA FAMILLE COUTURIER ET LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une négociation était en cours avec les héritiers de la famille COUTURIER, pour l'acquisition de 110 m<sup>2</sup> jouxtant le terrain derrière le presbytère.

La trésorière a demandé qu'une convention soit établie, préalablement à la signature de l'acte, afin que puissent être honorées les factures afférant à cette acquisition, notamment les frais de bornage.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations ; il sera tenu au courant lors du prochain Conseil de l'avancement de ce dossier.**

#### **HEURES COMPLEMENTAIRES AGENTS TEMPS NON COMPLET**

Il s'agit d'agents qui ne sont pas à temps complet mais qui peuvent être amenés à faire des heures complémentaires, lors d'un remplacement.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus, sur le paiement ou non d'heures complémentaires (+ 10%).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **donne son accord pour le paiement d'heures complémentaires.**  
« Pour » : 14 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

#### **COUR COMMUNALE LIEU-DIT LES ROULIERES**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un des habitants au lieu-dit « Les Roulières » a sollicité la Mairie en vue d'acquiescer un espace communal (220 m<sup>2</sup>) devant son habitation.

Une enquête publique a été faite auprès de tous les riverains dont les réponses sont lues en séance. Il est notamment demandé de pouvoir conserver l'accès au puits et au lavoir.

Un débat s'instaure ; Monsieur le Maire propose que chacun réfléchisse sur cette cession sachant que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de bornage et les frais notariés.

***Ce point fera l'objet d'un examen lors du prochain Conseil Municipal, pour décision.***

#### **AMENAGEMENT PARKING DEVANT LA MAIRIE ET ENTRE LA SALLE DU CONSEIL ET LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un devis a été demandé aux Jardins D'autises pour revoir l'aménagement du parking devant la Mairie.

Par ailleurs, un devis a été demandé pour aménager une bande actuellement gravillonnée entre la salle du Conseil et la salle socio-éducative :

- soit en finition balayée : 6.807,74 € HT
- soit en finition désactivée : 7.815,74 € HT

***Ces deux projets feront l'objet d'un examen lors du prochain Conseil Municipal, pour décision.***

#### **AMENAGEMENT CUISINE SALLE SOCIO-EDUCATIVE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a fait enlever de la cuisine de la salle socio-éducative, un des fourneaux puisqu'il était en très mauvais état et de plus, avec une fuite de gaz. Il propose son remplacement par un matériel d'occasion.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce remplacement de matériel.***

#### **DON D'UNE AFFICHE AU CONSERVATOIRE DE LA RESISTANCE DE THOUARS**

Comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal (cf. compte-rendu du 8 novembre 2019), le tri des archives administratives se poursuit.

A cette occasion, il a été retrouvé une affiche de couleur noir/rouge annonçant les Tournées J/G de Paris.

Monsieur le Maire propose de la remettre au Conservatoire de la Résistance de THOUARS.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.***

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **❖ ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire informe les élus qu'en vue de la désignation des grands électeurs pour les Elections sénatoriales du 27 septembre 2020, il y a lieu de réunir le Conseil Municipal.

La réunion est fixée au Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures, salle du Conseil Municipal.

Le secrétariat adressera par mail, le décret qui vaut convocation.

Si le quorum n'était pas atteint, il y aurait lieu de tenir une nouvelle réunion le Mardi 14 juillet 2020.

##### **❖ BATIMENTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a eu récemment, un vol par effraction. Les jeunes ayant commis cet acte, ont été identifiés et un dépôt de plainte a été fait auprès de la gendarmerie.

##### **❖ BATIMENTS COMMUNAUX**

Des adolescents sont récemment montés sur ces bâtiments où il y a eu lieu de faire changer des tuiles. Ils ont été identifiés et un dépôt de plainte a également été fait auprès de la gendarmerie.

##### **❖ DEPOT SAUVAGE**

Un dépôt sauvage a été constaté fin juin sur un chemin communal desservant des habitations.

Le contrevenant a été identifié ; un dépôt de plainte a été fait auprès de la gendarmerie.

Le coût d'enlèvement et le temps passé seront facturés.

La séance est levée à 22h30.

